

L'an deux mille dix- sept, le 20 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Gladys CEAUX, Sandra PAILLOT, Monique GATOT, Christelle CHAMPEAUX, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, René NAUDET, Rafaël MAESTRO,

ABSENT EXCUSE : Anthony DUMERSAT

ABSENTS : Laurent INISAN, Emmanuelle MARTRECHARD, Hélène ROBINET, Patrice DELAHAIGUE, Frédéric ROBERT

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Madame la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Délibération n°1

Objet : Renouvellement assurance du personnel CNP

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise**, Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2017.
- **Autorise**, Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n°2

Objet : Rectificatif des délégués du SIVOS Ribéracois

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de rectifier les délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Ribéracois, auquel la commune adhère, conformément aux articles 1163 et suivant le code des communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de rectifier :

Délégués titulaires

Sandra PAILLOT

Patrice DELAHAIGUE

Délégués suppléants

Monique GATOT

Christelle CHAMPEAUX

Délibération n°3

Objet : Création d'un budget annexe locatif

Le Maire expose :

Vu et considérant l'accroissement du nombre de logements destinés à la location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de créer un budget annexe-locatif.

Délibération n°4

Objet : Lotissement

Monsieur le Maire, présente le projet du lotissement de « La Tannerie », pour lequel 6 lots vont pouvoir être créés.

Le plan proposé par le Cabinet RALLION correspond à la demande de la commune.

Après, délibération, le Conseil Municipal valide l'avant-projet de ce lotissement, et accepte de réaliser le projet.

Délibération n°5

Objet : Vote du Compte Administratif 2016 de la commune.

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	556 430.49€	405 189.89€	435 764.09 €
recettes	508 553.67 €	266 147.10 €	654 924.17€
Résultat	- 47 876.82€	- 139 042.79 €	219 160.08€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2016 de la commune.

Délibération n°6

Objet : Vote du Compte administratif 2016 assainissement

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	32 203.01	0	35 220.02
recettes	36 576.74	0	54 085.39
Résultat	4 373.73	0	18 865.37

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2016 de l'assainissement.

Délibération n°7

Objet : Vote du Compte administratif 2016 lotissement.

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	0	0	0
recettes	0	0	0
Résultat	0	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2016 lotissement.

Délibération n°8

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2016 de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **vote** le compte de gestion 2016 de la commune.

Délibération n°9

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2016 assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **vote** le compte de gestion 2016 de l'assainissement.

Délibération n°10

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2016 budget lotissement.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **vote** le compte de gestion 2016 budget lotissement.

Délibération n°11

OBJET : Affectation des résultats commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** l'affectation du résultat de clôture 2016 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 219 160.08 € comme suit :

- article 002 (excédent antérieur reporté) : 32 240.47 €

- article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 186 919.61 €

Délibération n°12

OBJET : Affectation des résultats assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** l'affectation du résultat de clôture 2016 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 18 865.37 € comme suit :

- article 002 (excédent antérieur reporté) : 18 865.37 €

Délibération n°13 annule et remplace n°5 suite à une erreur matériel.

Objet : Vote du Compte Administratif 2016 de la commune.

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	556 430.49€	408 189.89€	435 764.09 €
recettes	508 553.67€	266 147.10€	654 924.17€
Résultat	- 47 876.82€	- 142 042.79 €	219 160.08€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2016 de la commune.

Délibération n°14

Objet : Création d'un budget annexe locatif non assujetti à la TVA annule et remplace la précédente.

Le Maire expose :

Vu et considérant l'accroissement du nombre de logements destinés à la location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de créer un budget annexe-locatif non assujetti à la TVA.

divers :

- **Prix de vente des terrains du lotissement :**

Afin d'anticiper et de pouvoir offrir la possibilité aux éventuels acheteurs de réserver les terrains, il serait judicieux de fixer d'ors et déjà le prix de vente.

Un débat s'instaure quant à savoir s'il est préférable de fixer un prix au lot ou au mètre carré.

Plusieurs questions se posent : le coût des travaux ? le profil envisagé de la clientèle ?

Le conseil se donne le temps d'y réfléchir et sursoit à statuer.

- **Rénovation du vitrail de l'église :**

Mme Gladys Ceaux explique que le conseil municipal doit donner pouvoir à l'association « Les Patrimoniales », pour la recherche de fonds dans le cadre de la rénovation d'un vitrail de l'église et de sa baie.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette recherche de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.